

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE DOUBLE VETERANS DU SNB



Art 1 : Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Il est autorisé sous le n° 2202089.

Art 2 : Les Juges Arbitres du tournoi sont Oriane Deslandes et Florent Prud'homme. Les décisions des juges arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Toute personne présente sur le tournoi s'engage à respecter les protocoles sanitaires fédéral et local en vigueur lors de leur circulation dans le gymnase, dans les vestiaires ainsi que pendant leurs matchs. Ce protocole sera affiché à l'entrée du gymnase.

Art 3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2022/2023 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Une vérification sera effectuée avant le tournoi.

Art 4 : Le tournoi est ouvert aux Vétérans uniquement de classement R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.
Les tableaux de Doubles (Hommes et Dames) se joueront le Samedi 11 Février 2023.
Les tableaux de Doubles Mixtes se joueront le Dimanche 12 Février 2023.

Art 5 : La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 01 Février. Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de Badnet. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'à la réception du règlement. La participation est fixée à 13 euros pour 1 tableau et 19€ pour 2 tableaux.

Seules les paires complètes seront enregistrées. En cas d'inscription séparée des partenaires, c'est la date la plus tardive qui sera retenue.

Art 6 : Le comité d'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint. La compétition se déroule en poules, puis élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants, ou poule unique selon le nombre d'inscrits, suivant le CPPH et en accord avec les JA. Au sein d'un même tableau, les écarts de CPPH entre le meilleur et le plus faible des joueurs seront limités à un facteur 16. Cette limitation peut conduire à séparer les tableaux, rejeter les paires trop hétérogènes ou bien refuser les joueurs qui auraient un CPPH trop fort ou trop faible au vu des autres inscrits. Les têtes de séries seront déterminées en fonction du CPPH de la FFBAD à la date du tirage au sort, le 04 Février 2023. Une convocation sera envoyée à tous les clubs ou joueurs participants, après le tirage au sort.

Art 8 : L'échéancier des matchs sera affiché le jour du tournoi dans la salle. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges-Arbitres et du Comité d'Organisation pour le bon déroulement du Tournoi. Un joueur est susceptible d'être appelé jusqu'à 60 minutes avant l'heure indiquée sur l'échéancier.

Art 9 : Le temps d'échauffement sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

Art 10 : Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par les juges-arbitres.

Art 11 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler aux juges-arbitres et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art 12 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

Art 13 : Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les RSL - DTL 81. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

Art 14 : La tenue obligatoire du badminton sera exigée pendant le tournoi, selon le règlement FFBAD. Tout joueur devra avoir un comportement correct sur le terrain. En cas de manquement à ces règles, les joueurs pourront être sanctionnés selon les règles FFBAD en vigueur.

Art 15 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs, les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les Juges-Arbitres.

Art 16 : Tous les matchs seront en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitres, des matchs seront arbitrés.

Art 17 : Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort le Samedi 04 Février 2023 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers) ou à l'adresse mail : "secretariat@badminton-paysdelaloire.fr". Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.

Art 18 : Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par les Juges-Arbitres un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Art 19 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler aux Juges-Arbitres avant son premier match.

Art 20 : Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.

Art 21 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Art 22 : Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art 24 : Tous les joueurs du tournoi autorisent le SNB à utiliser sans contrepartie les photos sur lesquelles ils figurent. Les joueurs désirant conserver leurs droits à l'image sur les photos ou vidéos prises pendant le tournoi, doivent impérativement le signaler à la table de marque dès leurs arrivées à la salle.

Le Comité d'organisation vous souhaite un bon tournoi